



Dossier suivi par : Aurore GUTHLEBEN

☎ 03 89 20 45 82

✉ [aurore.guthleben@adt.alsace](mailto:aurore.guthleben@adt.alsace)

A l'attention des maires du Haut-Rhin

Colmar, le 26 septembre 2023

## MAISONS FLEURIES 2023

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Chaque année, Alsace Destination Tourisme, mandatée par la Collectivité Européenne d'Alsace, organise un concours des maisons fleuries sur l'ensemble des territoires alsaciens.

Ce concours récompense les initiatives privées en matière de fleurissement et concerne les bâtiments et espaces privés et publics et se fait sur la base de photos numériques.

Que vous soyez labellisé (1, 2, 3 ou 4 fleurs) ou si votre commune souhaite permettre à ses administrés de prendre part à ce concours, sans pour autant être entrée dans la démarche de fleurissement, je vous invite à adresser les candidatures de vos administrés, accompagnées des photos numériques, à l'animatrice départementale en charge du fleurissement avant le 31 octobre prochain.

Vous trouverez ci-joint une note explicative relative à la procédure d'inscription et aux catégories de classement, ainsi que la liste des lauréats classés hors concours pour 2023.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous accordez au fleurissement, à l'amélioration du cadre de vie de votre commune pour vos concitoyens et pour les touristes de passage dans notre belle Alsace.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.



Emilie HELDERLE

Co-Présidente du jury fleurissement d'Alsace

Conseillère d'Alsace